

EN 2021, UNE RÉGIE DE QUARTIER À VILLIERS-LE-BEL



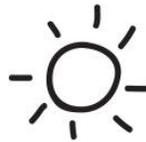
QU'EST-CE QU'UNE RÉGIE DE QUARTIER ?

La **première régie de quartier** s'est mise en place à Roubaix, dans le quartier de l'Alma-Gare. Ce sont les **habitants** de ce quartier qui ont développé cette structure afin de pouvoir **être acteurs de leur quartier**.



Le terme de « **régie** » a été emprunté au lexique du théâtre et renvoie au fait de **mettre en scène tous les acteurs**.

Cette structure sera d'abord et avant tout **au profit du territoire**, puisqu'elle s'installera en son **cœur**. Mais la plupart des régies de quartier ne s'enferment pas dans leurs quartiers d'origine. Au contraire, elles tentent même de **rayonner plus largement**.



Qu'est-ce que l'insertion par l'activité éco (IAE) ?

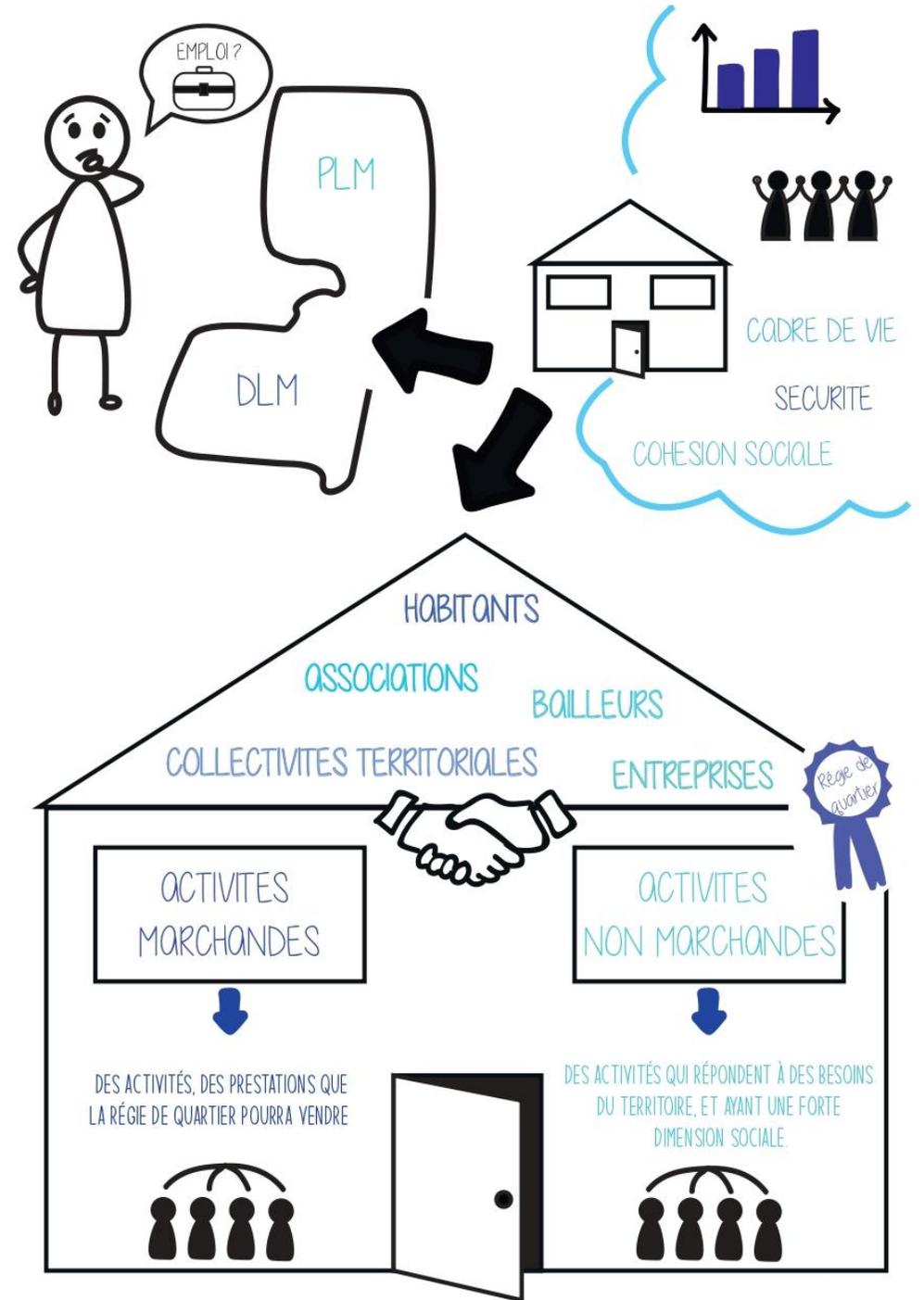
L'insertion par l'activité économique permet aux personnes les plus **éloignées de l'emploi** de retrouver une activité qui doit faciliter le retour au **marché du travail**. Ainsi, les employés en insertion de la régie de quartier seront accompagnés dans leurs **démarches sociales et professionnelles**.

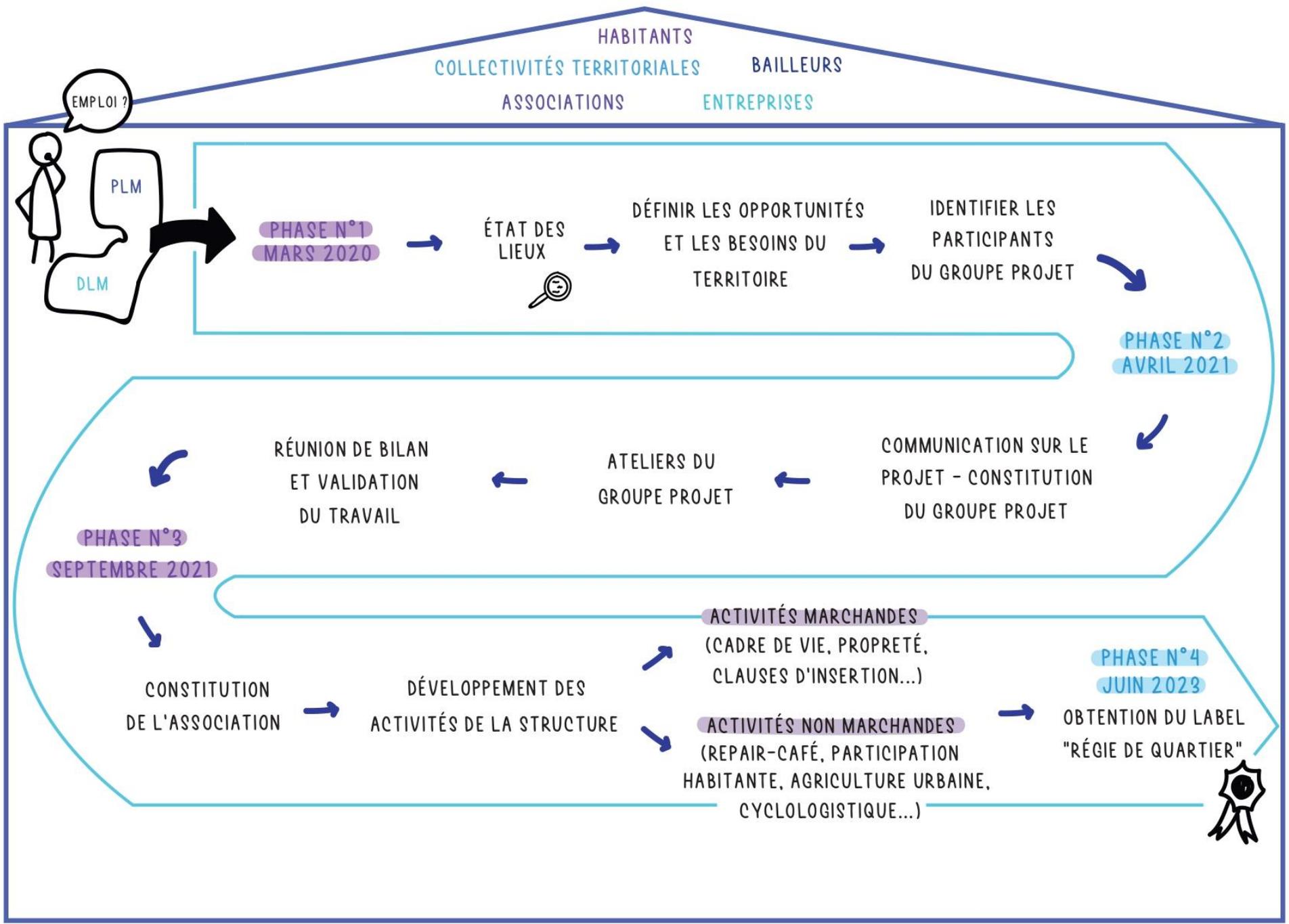
Activités marchandes

Ce sont des activités, des prestations que la régie de quartier pourra vendre, comme l'entretien des espaces verts, certains travaux de rénovation, des activités de propreté, d'embellissement du territoire...

Activités non marchandes

Ce sont des activités qui répondent à des besoins du territoire, et ayant une forte dimension sociale. Par exemple, la régie de quartier pourra animer des ateliers de bricolage, de jardinage, développer la participation habitante...





HABITANTS
 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
 ASSOCIATIONS
 BAILLEURS
 ENTREPRISES

EMPLOI ?

PLM

DLM

PHASE N°1
 MARS 2020

ÉTAT DES LIEUX

DÉFINIR LES OPPORTUNITÉS
 ET LES BESOINS DU
 TERRITOIRE

IDENTIFIER LES
 PARTICIPANTS
 DU GROUPE PROJET

PHASE N°2
 AVRIL 2021

RÉUNION DE BILAN
 ET VALIDATION
 DU TRAVAIL

ATELIERS DU
 GROUPE PROJET

COMMUNICATION SUR LE
 PROJET - CONSTITUTION
 DU GROUPE PROJET

PHASE N°3
 SEPTEMBRE 2021

CONSTITUTION
 DE L'ASSOCIATION

DÉVELOPPEMENT DES
 ACTIVITÉS DE LA STRUCTURE

ACTIVITÉS MARCHANDES
 (CADRE DE VIE, PROPRIÉTÉ,
 CLAUSES D'INSERTION...)

ACTIVITÉS NON MARCHANDES
 (REPAIR-CAFÉ, PARTICIPATION
 HABITANTE, AGRICULTURE URBAINE,
 CYCLOGOLOGISTIQUE...)

PHASE N°4
 JUIN 2023

OBTENTION DU LABEL
 "RÉGIE DE QUARTIER"



POUR EN SAVOIR PLUS ...

Qu'est-ce que le groupe projet ?

C'est un groupe qui va être formé afin de définir quelles seront les **activités** de la régie de quartier, qui la **pilotera**, où **est-ce qu'elle interviendra**. Ce groupe sera composé **d'habitants, d'élus, d'agents de la ville, des bailleurs, d'associations, d'entreprises...** Cette trentaine de personnes sera mobilisée pour participer à 5 ou 6 ateliers de 2h30/3h au cours desquels tous les participants **discuteront et se mettront d'accord sur la future régie de quartier**. Si à la fin de tous ces ateliers, le projet est validé, alors la régie de quartier pourra commencer à se développer.

Qui est le « CNLRQ » ?

C'est le « Comité National de Liaison des Régies de Quartier ». Il regroupe des instances qui permettent de garantir le projet collectif des régies de quartier et qui **mettent en valeur leurs idées et leurs pratiques**. Il représente toutes les régies de quartier au niveau national et **soutient leur développement**.
C'est aussi lui qui décidera si la structure peut obtenir le **label "régie de quartier"**.

Une régie de quartier, c'est un dispositif qui se distingue par **3 caractéristiques** :

Il est participatif

En effet, la régie de quartier emploiera **des habitants éloignés de l'emploi**, afin de leur permettre de retrouver plus facilement le chemin du **marché du travail**.

Aussi, les habitants seront pleinement acteurs de la structure puisqu'ils pourront **intégrer sa gouvernance**.



Il est hybride

La régie de quartier pourra réaliser de **nombreuses activités** : entretien des espaces verts, embellissement du territoire, amélioration du cadre de vie ... Mais aussi : développement la participation habitante, ateliers de réparation, animation de jardins partagés...

Il est labellisé

Le **label « régie de quartier »** permet à la structure d'être reconnue au niveau national et ainsi de bénéficier de plusieurs avantages.





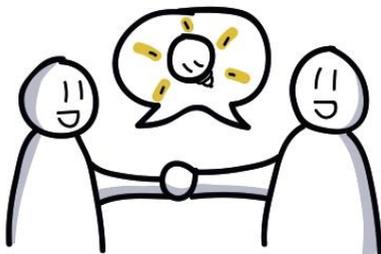
DES QUESTIONS ? DES SUGGESTIONS ?



Retrouvez-nous le 07 MAI 2021 pour
une réunion d'information.



Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone
au 06 33 05 78 40 les mardis et jeudis
entre 14h et 17h30.



ville de  Villiers-le-bel


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES


PRÉFET
DU VAL-D'OISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*